

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice



**NOTE DECRIVANT LES PRINCIPALES MESURES DE
DEPENSES ET DE RECETTES**

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2021

Au terme des quatre premiers mois de l'année 2021, le contexte socio-économique national et international a profondément changé comparativement à celui de la loi de finances initiale.

En dépit de ce contexte, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes économiques, financières et sociales en cours, tout en tenant compte du contexte post-Covid-19.

C'est fort de ces enjeux que le collectif budgétaire 2021 mettrait l'accent sur l'optimisation des recettes, la maîtrise des dépenses publiques, la priorisation des dépenses d'investissement, la soutenabilité de la dette publique et l'amélioration de la qualité des services citoyens.

I. Une politique budgétaire visant l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes

Les mesures envisagées dans ce volet portent aussi bien sur le recouvrement des recettes que sur l'exécution des dépenses courantes.

I.1. Les mesures visant à optimiser les recettes

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire actuelle, le Gouvernement prévoit de poursuivre les actions d'optimisation des recettes à travers la loi de finances rectificative 2021.

En matière de fiscalité intérieure, des mesures seront prises en vue de promouvoir le civisme fiscal, l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'amélioration continue du système fiscal gabonais. Ces mesures porteront spécifiquement sur :

- l'approbation parlementaire des avantages fiscaux reconnus aux contribuables par voie conventionnelle ;
- la rationalisation des avantages fiscaux par la suppression de tous les avantages fiscaux en matière d'impôts indirects, d'impôts locaux et de taxes environnementales, telle que recommandée par les institutions de Bretton Woods (FMI, BM) ;
- le renforcement des conditions d'octroi des avantages fiscaux ;
- la réduction de la durée d'exonérations des sociétés de capital-investissement pour la ramener à trois ans ;
- la formalisation des méthodes de reconstitution du bénéfice imposable en cas de Taxation d'Office (TO) ;

- la formalisation et l'harmonisation de la pratique de l'évaluation des charges mixtes dans le cadre de la détermination de l'impôt dû par le contribuable ;
- la suppression du régime des sous-traitants pétroliers ;
- l'imposition de l'indemnité représentative de l'avantage en nature logement ;
- la réduction et limitation de la durée des avantages fiscaux consentis aux entreprises nouvelles ;
- la prise en compte, dans le présent projet de loi de finances rectificative, des innovations permettant de renforcer l'efficacité de la collecte de TVA sur les opérations de commerce électronique ;
- l'obligation d'immatriculation de certaines activités particulières (plateformes de commerces et de prestations des services en ligne, employés non immatriculés, etc.) ;
- la modification des dispositions relatives à la souscription d'une déclaration rectificative ;
- la généralisation de l'obligation déclarative récapitulative des avantages fiscaux à tous les contribuables bénéficiaires d'avantages fiscaux de toute nature ;
- la suppression de la procédure spéciale d'aide à la régularisation fiscale (dispositif n'ayant pas produit le résultat escompté par les pouvoirs publics).

En matière de fiscalité de porte, le Gouvernement entend réduire considérablement la dépense fiscale résultant des mesures d'exonérations prises par les textes précédents afin de dégager des marges au profit du budget de l'Etat. Les principales mesures y relatives porteront sur :

- l'alignement de certaines lignes tarifaires sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) CEMAC ;
- l'annulation des exonérations accordées en dehors du cadre légal ;
- la réforme du dispositif incitatif par secteur d'activités notamment les secteurs du bois, de l'habitat social, du tourisme et de l'agriculture ;
- la réforme du dispositif de lutte contre la vie chère.

I.2. Les mesures de maîtrise et d'efficacité de la dépense

En vue d'assurer la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, le Gouvernement poursuivra et intensifiera les actions visant à garantir les objectifs de développement économique et social.

Il s'agit des actions suivantes :

- optimiser la gestion de la masse salariale ;
- améliorer la gestion des comptes d'affectation spéciale ;
- rationaliser la gestion des services publics personnalisés (SPP) ;
- renforcer la gestion des investissements publics.

En matière de gestion de la masse salariale, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale. A cet effet, l'accent sera mis sur :

- l'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale ;
- la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences en vue d'optimiser l'adéquation offre/demande pour l'affectation des agents ;
- l'élaboration des fiches de poste des agents de l'administration.

En matière de gestion des comptes d'affectation spéciale, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- poursuivre l'intégration des recettes affectées dans le processus d'exécution budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- mettre en place des instruments visant à garantir la transparence dans l'exécution des recettes affectées en vue de rationaliser leur mode de gestion.

En ce qui concerne la gestion des Services Publics Personnalisés (SPP), le Gouvernement poursuivra les mesures annoncées dans la loi de finances de l'année 2021 notamment :

- l'amélioration du mode de présentation des états financiers des organismes publics (EPE et collectivités locales) afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'Etat et la rationaliser des dépenses des SPP ;
- la maîtrise des dépenses des SPP, notamment leur masse salariale.

Aussi, le Gouvernement entend actualiser le cadre juridique relatif aux entités publiques (établissements publics et entreprises publiques) afin de renforcer le pilotage du secteur public et d'asseoir la tutelle financière des SPP.

S'agissant du renforcement de la gestion des investissements publics, il sera question de poursuivre le processus de modernisation de la gestion des investissements publics (GIP) conformément aux recommandations du rapport PIMA. A cet effet, l'accent portera sur la mise en place d'un Programme d'Investissements Publics (PIP) contenant les projets ayant fait l'objet d'études. Le but étant d'améliorer la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets.

Aussi, le Gouvernement veillera à l'articulation entre les projets prioritaires du PIP et le Programme d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023.

II. Une politique sectorielle en soutien à la politique de relance de l'économie

II.1. La mise en œuvre des projets d'infrastructures en soutien aux activités productives

En matière d'infrastructures, le Gouvernement mettra l'accent sur les projets d'infrastructures visant à accélérer la transformation structurelle de l'économie. Il s'agit essentiellement des infrastructures de transport, d'assainissement, du numérique, d'énergie et d'adduction en eau.

➤ Infrastructures de transport et d'assainissement

Concernant les infrastructures de transport (routes, voie ferrée) et d'assainissement, l'action visera à poursuivre les projets relatifs aux bassins versants ainsi qu'aux réseaux routier et ferroviaire.

A ce titre, les projets ci-après feront l'objet de redémarrage :

- Route Moanda-Bakoumba, pour un montant de **2.334.606.953 FCFA** ;
- Ndendé-Tchibanga (achèvement Pegnoundou-Tchibanga : 28 km) pour **2.487.708.055 FCFA** ;
- Aménagement des bassins versants : **13.964.285.904 FCFA** ;
- Programme d'entretien des ouvrages d'assainissement : **3.000.000.000 FCFA** ;
- Route Ovan-Makokou : **3.037.376.749 FCFA** ;
- Projet indemnisation des populations impactées par le projet d'aménagement des bassins versants (Plan Complet de Réinstallation) : **4.945.159.244 FCFA**.

Pour la poursuite des projets en cours, le Gouvernement veillera également à leur mise en œuvre afin de consolider les acquis en matière d'infrastructures et

de redynamiser sa politique d'accès au logement et à la propriété pour le bien-être des populations. Il s'agit de :

- Route Forasol-Mbega : **5.500.000.000 FCFA** dont **5.000.000.000 FCFA** en financement extérieur et **500.000.000 FCFA** en ressources gabonaises ;
- Acquisition des équipements de génie civil des subdivisions provinciales de TP, pour un montant de **1.500.000.000 FCFA** ;
- Voiries des capitales départementales : **2.500.000.000 FCFA** ;
- Route Tchibanga – Mayumba : **2.215.393.048 FCFA** ;
- Voiries des capitales provinciales : **2.000.000.000 FCFA** ;
- PID PIH (maintenance des routes de Mayonami et de Port-Gentil) : **1.137.000.000 FCFA**.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité relative aux travaux de la Transgabonaise se poursuivra.

Cette étude qui portera sur la construction d'une autoroute à péage d'un linéaire de près de 800 km reliant Libreville à Franceville via un financement en partenariat public-privé constituera un vivier d'emplois.

➤ **Accès à l'eau et à l'énergie**

Dans un souci de pallier au déficit énergétique et d'adduction en eau, le Gouvernement poursuivra les travaux de construction des barrages hydroélectriques (Ngoulemendjim, Dibouangui et Kinguélé-Aval), à travers des partenariats public-privé ainsi que le programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville. Le but est de parvenir à satisfaire progressivement la forte demande de la population, grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du Gabon. Suite à l'inauguration de l'usine de production CimGabon 2, le Gouvernement entend à améliorer considérablement les problèmes d'adduction en eau potable dans le grand Libreville.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage dans la poursuite des projets suivants :

- Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville, **15.281.044.045 FCFA** ;
- Programme lampadaire solaire, **1.000.000.000 FCFA** ;
- Accès aux services de base et renforcement des capacités des services ruraux, **12.384.000.000 FCFA**.

➤ **Digitalisation de l'administration**

Suite aux perturbations observées dans le fonctionnement de l'Administration et des secteurs d'activités économiques, eu égard à la pandémie de la Covid-19, il apparaît nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la couverture numérique dans les domaines de la santé et de l'éducation, du recouvrement des recettes fiscales et plus généralement des services publics. Il s'agira, entre autres, de mettre en œuvre le projet E-Gabon, pour un montant de **10.742.615.000 FCFA** dont **10.492.615.000 FCFA** en financement extérieur et **250.000.000 FCFA** en ressources gabonaises.

II.2. Une politique sectorielle visant à améliorer la qualité de vie

En vue d'améliorer la qualité de vie des gabonais et de garantir un environnement viable et propice, le Gouvernement prendra des mesures visant à renforcer les services sociaux de base, promouvoir le capital humain ainsi que la culture et le sport.

II.2.1 Le renforcement des services sociaux de base

Sur ce volet, il s'agit des actions liées au renforcement des systèmes de santé et de protection sociale.

En matière de santé, le Gouvernement entend poursuivre la réforme du système sanitaire. Cette réforme concerne :

- le renforcement du cadre réglementaire ;
- l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires ;
- l'optimisation de la gestion du médicament et des ressources humaines ;
- l'opérationnalisation des régions et départements sanitaires ;
- le développement de la médecine préventive ;
- le renforcement de l'offre de soins des établissements spécialisés.

Aussi, le Gouvernement poursuivra la lutte contre la Covid-19 avec l'intensification du plan national de vaccination sur toute l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la santé de la population, le Gouvernement mettra un accent particulier sur la prévention et les soins de santé primaires. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement poursuivra la réalisation des projets ci-après :

- renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) : **7.500.000.000 FCFA** ;
- équipement en scanners des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) : **800.000.000 FCFA** ;
- réhabilitation, réfection, achèvement et construction des centres médicaux sur l'ensemble du territoire : **6.800.000.000 FCFA**.

Pour renforcer l'offre de soins dans la capitale provinciale de Port-Gentil, un équipement en imagerie médicale de Ntchengue financé par le PID PIH sera mis en place à hauteur de **488.293.524 FCFA**.

En matière de protection sociale, le Gouvernement envisage moderniser et pérenniser le système de protection sociale. A ce titre, la préservation des acquis de l'assurance maladie universelle reste l'objectif primordial. De ce fait, la poursuite du déploiement du système de protection sociale se fera en faveur des couches les plus vulnérables. Les conclusions de l'enquête nationale initiée par le Gouvernement contribueront à la création d'un fonds pour les travailleurs indépendants, les artisans et plus globalement le secteur informel.

De plus, en vue de mieux cibler les actions envisagées dans le cadre de la préservation des filets sociaux, les initiatives visant à protéger les couches vulnérables porteront sur :

- la protection de la famille et de l'enfance ;
- l'accompagnement des mères célibataires ;
- la protection des veuves et des orphelins ;
- l'opérationnalisation de la stratégie nationale de prise en charge des personnes âgées ;
- l'aide à la scolarité dans l'accompagnement des élèves et étudiants en situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, en sus des mesures annoncées, le Gouvernement entend mettre en œuvre certaines actions qui porteront notamment sur :

- la réhabilitation des centres sociaux ;
- la construction et l'équipement du centre d'accueil des femmes victimes de violences ;
- la mise en place d'une plateforme sociale.

II.2.2. La promotion du capital humain

La promotion du capital humain s'appuie sur trois axes : l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

➤ **L'éducation nationale**

Afin de favoriser et garantir les meilleures conditions d'accès à l'éducation pour tous, le Gouvernement poursuivra la construction et la réhabilitation des établissements scolaires sur toute l'étendue du territoire.

En matière d'amélioration de la qualité des enseignements, la politique sectorielle vise à réviser les programmes scolaires et la mise en œuvre du socle commun de compétence.

Par ailleurs, l'apparition de la Covid-19 et les mesures de confinement ont mis en exergue la nécessité d'assurer la continuité pédagogique par le développement des stratégies reposant sur l'exploitation de technologies de l'information et de la communication et des médias.

Aussi, certains projets retenus dans le cadre de la loi de finances initiale se poursuivront et se déclinent ainsi qu'il suit :

- Réhabilitation de 703 écoles primaires, **2.013.663.564 FCFA** ;
- Achèvement Lycée Technique de Bikelé, **750.000.000 FCFA** ;
- Acquisition établissements scolaires (PAUL KOUYA, CES les Lauriers, Complexe d'Awendjé), **1.020.000.000 FCFA** ;
- Programme investissement secteur éducation, financé avec l'appui de l'AFD. Ce projet bénéficierait globalement de **20.247.316.441 FCFA** dont **1.500.000.000 FCFA** de contrepartie gabonaise ;
- Programme de réhabilitation de 109 lycées et collèges, **1.500.000.000 FCFA** ;
- Construction du lycée du deuxième arrondissement de Franceville, **340.000.000 FCFA**.

L'ensemble de projets financés par le PID PIH sont évalués à **4.627.111.252 FCFA**.

➤ **L'enseignement supérieur**

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, l'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant, d'une part et la promotion du développement d'une offre de formation professionnalisante, d'autre part. Pour y parvenir, le Gouvernement poursuivra le programme de réhabilitation et de modernisation des Universités et Grandes Ecoles. Dans le même temps, les efforts en matière de rationalisation des dépenses liées aux allocations des apprenants seront poursuivis.

Pour intégrer les mesures barrières liées à la Covid-19 dans les programmes d'enseignement supérieur, il a été institué un projet d'université numérique budgétisé à hauteur de **1.000.000.000 FCFA**.

Aussi, le PID PIH finance les projets de modernisation et réhabilitation des universités et grandes écoles pour un montant de **6.815.332.058 FCFA**.

➤ **La formation professionnelle**

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de formation et de réinsertion par le biais des projets d'appui à l'employabilité des jeunes. Il s'agit davantage de faire correspondre l'offre de formation aux besoins de notre marché du travail. Cela se matérialise notamment par l'opérationnalisation des centres de formation et d'enseignement professionnel aux métiers de transport et de la logistique Mohamed VI, aux métiers des technologies de l'information et de la Communication, aux métiers du bois, du bâtiment et des travaux publics ainsi que du centre multi sectoriel de Nkok.

II.2.3 Culture, sport et jeunesse

Dans le domaine de la culture, la préservation et la promotion du patrimoine consistera à mettre en œuvre une politique culturelle dynamique. Celle-ci permettra d'affirmer et de valoriser l'identité culturelle à travers la poursuite des travaux de la salle de spectacle et le bâtiment de l'École Nationale d'Arts et Manufacture.

Dans les domaines du sport et de la jeunesse, l'État continuera à jouer son rôle d'encadrement et d'accompagnement en faveur de leur développement.

S'agissant du sport, des efforts seront consentis dans la poursuite de la redynamisation des fédérations sportives nécessaire à la reprise des championnats nationaux, afin de favoriser la participation des athlètes aux compétitions internationales (CAN, Jeux de la francophonie).

En matière de jeunesse, le Gouvernement entend mettre en œuvre la stratégie nationale de la jeunesse.

